

peut invoquer aujourd'hui ni ignorance ni surprise. Sa responsabilité commence. Elle est en mesure de juger par ses résultats et sur ses avertissements politiques qu'il a conduits et sur ses avertissements à une reculade, si ce n'est à une aventure terminée par une humiliation. En votant les crédits sans réserve, sans une formule qui la dégage, elle s'associe à une faute qu'elle a partagée sans le savoir. Elle cesserait d'être victime, pour devenir complice.

Paris, 7 décembre.  
La façon dont la discussion des crédits du Tonkin est engagée fait prévoir une troisième séance qui aurait lieu lundi. Quelques députés se préoccupent de l'inconvénient de l'interpellation des députés pendant un jour entier pendant le siège de dimanche. Cette idée n'a pas rencontré encore de nombreux adhérents.

M. Antonin Proust parlera demain le premier, pour appuyer les crédits.

M. Andrieux répondra, si M. Pelletan renonce à son tour de parole, comme on le prétend.

M. Léon Renault parlera après M. Andrieux. On considère comme certain que M. Ferry parlera demain.

## INTÉRIEUR

### La manifestation de la Place de la Bourse

Paris, 7 décembre, 3 h. 45.

Des mesures préventives considérables sont prises place de la Bourse.

Il y a une grande affluence de curieux. Aucun incident remarquable à signaler. A peine deux ou trois arrestations de gens refusant de reculer.

### La réunion des Mille-Colonnes

Paris, 7 décembre.

Hier a eu lieu aux Mille-Colonnes un meeting anarchiste, sous la présidence de Félix Pyat. Celui-ci après avoir réclamé l'élargissement de Bérézowski, Noury et Louise Michel a proposé, si l'annexion n'était pas faite aux prochaines élections, de nommer le premier conseiller municipal de Paris.

Il a été même recommandé aux suffrages des électeurs parisiens les bannis et condamnés Cipriani, Krapotkine et Zorilla.

Fas d'autre incident.

## Un grave incident

Paris, 7 décembre.

On lit dans le Figaro :

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, connaît-il, le scandale que vient de provoquer un préfet, récemment nommé dans un département de l'Ouest, en tournée dans une de ses sous-préfectures ?

Les officiers en grande tenue sont allés présenter leurs hommages au nouveau préfet, et voici ce que ce dernier a cru devoir leur dire :

« L'armée d'aujourd'hui, l'armée de la République, publique, l'armée nationale par excellence, ne connaît plus, nous en sommes sûrs, les déficiences d'autrefois, et son glorieux drapeau... »

« A ce moment, un colonel républicain est intervenu :

« Permettez-moi de vous interrompre, monsieur le préfet, l'armée n'a jamais failli, et je ne sais de quoi vous voulez parler. Quant à son drapeau, aujourd'hui comme toujours, nous sommes résolus à le défendre, comme aussi nous sommes prêts à donner notre vie pour la France. »

La réception était terminée et tous les officiers, sans dire un mot, et quelque d'opinions diverses, ont accompagné le colonel chez lui, en lui faisant une sorte d'escorte d'honneur.

Nous ne donnons encore aucun nom. Nous attendons de savoir si M. le ministre de l'intérieur, qui, dit-on, ne pardonne pas les maladroites de ses subordonnés, a sévi.

### Réception de M. de Mazade à l'académie française

Jendi, à une heure, a eu lieu la réception de M. Charles de Mazade succédant au comte de Champagny.

### La tempête

Cherbourg, 7 décembre.

Les navires en rade de Cherbourg, chassés sur leurs ancres. Le long de la Bayadère, venant de l'île de Ré, a été jeté dans la nuit, à la côte de la Pointe-Breton. Le mauvais temps continue. On craint qu'il ne se produise d'autres sinistres.

## LE CHOLÉRA

Alexandrie, 8 décembre.

Il y a eu 2 cas de décès par le choléra depuis le 30 novembre.

Ancien décès n'est signalé dans l'intérieur depuis le 15 octobre.

Le peste bovine a disparu depuis la fin d'octobre.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier et PAR FIL SPÉCIAL)

Séance du vendredi 7 Décembre 1883

Présidence de M. Brisson

### Bruits de couloirs

Il règne une grande animation. Les couloirs sont encombrés, et les tribunes bondées de monde.

Il y a peu de places vides dans la salle.

Dans la tribune diplomatique, on remarque le premier secrétaire de l'ambassade de Chine, Lord Lyons, le maréchal Serrano, le général Bonet, M. Le Myre de Villers, des sénateurs et de nombreux officiers, assistent à la séance.

On pense que la discussion prendra au moins trois séances.

## LES CRÉDITS DU TONKIN

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Brisson.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1883, d'un crédit supplémentaire pour le service du Tonkin et de l'interpellation de M. Clémenceau sur l'expédition du Tonkin.

M. Rivière dit qu'il croit devoir remonter à l'origine de cette lamentable affaire du Tonkin. On ne saurait effacer le passé et il faut bien se reporter au traité de 1874, qui est encore la base de la politique actuelle du gouvernement. Ce traité, dans

lequel on n'avait pas osé inscrire le mot de protectorat, n'était qu'un jalou planté pour arriver au protectorat ; cette situation est indiquée dans plusieurs des documents insérés au Livre Jaune.

Le traité de 1874, disait le rapporteur, M. l'amiral Jauréguiberry, avait pour objet la cession de trois provinces et la création d'établissements sanitaires, mais ne visait nullement des projets ambitieux ; il avait l'inconvénient grave de ne pouvoir être exécuté sans reconstruire à des 1875, les Pavillons-Noirs étaient à la solde du roi d'Annam de sorte que nous avions à faire la police contre des bandes rebelles par notre prétendu protégé.

D'après M. de Saint-Vallier, il n'y a rien à attendre du régime du protectorat en Orient. L'occupation effective a seule quelque action sur ces populations ; d'ailleurs il sera assez difficile de se rendre compte de la différence qu'il peut y avoir entre le protectorat effectif et l'annexion.

En 1880, on demande un modeste crédit à la commission du budget, l'amiral Jauréguiberry est entendu par celle-ci ; il ne cache pas les embarras que la question du Tonkin peut susciter, et déclare qu'il n'y a pas de milieu entre l'annexion complète et la retraite.

L'amiral ajoutait que cette retraite ne pouvait en rien compromettre notre situation en Cochinchine. La conquête du Tonkin appelait nécessairement celle de l'Annam. L'intérêt commercial était très-mince, disait encore l'amiral, et on ne pouvait nullement compter sur un bon accueil de la part des populations.

La commission du budget, ne se trouvant pas suffisamment éclairée, se décida à ajourner le vote du crédit.

M. HAENTJENS demande si les renseignements sont empruntés aux procès-verbaux de la commission du budget.

M. RIVIÈRE répond affirmativement.

M. HAENTJENS se plaint que la communication de ces procès-verbaux lui ait été souvent refusée.

M. RIVIÈRE dit qu'il en a eu communication aux archives.

M. LE PRÉSIDENT dit que les procès-verbaux restent la propriété des commissions jusqu'au vote des lois. C'est à une disposition du règlement qui restera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée.

M. RIVIÈRE dit qu'il faut regretter que le crédit n'ait pas été présenté alors à la Chambre qui aurait pu se prononcer après avoir entendu l'amiral Jauréguiberry. Un nouveau crédit de 2 millions 1/2 fut demandé en 1881, pour réprimer les pirates et les rebelles qui perturbaient les communications avec la Chine et entravaient le commerce. Tel était le but qu'on se proposait. On voulait, disait le ministre, rendre les côtes peu connues accessibles au commerce et à la civilisation ; on voulait aussi faire de l'hydrographie, étudier la navigation du fleuve Rouge, et le rapporteur, M. A. Proust, protestait avec la plus grande énergie contre toute pensée d'expédition militaire. Ce fut dans ces conditions que l'on vota le crédit.

Les instructions de l'amiral Cloué furent conformes aux intentions de la Chambre, et celle du gouvernement de la Cochinchine au commandant Rivière, en 1882, furent conçues dans le même esprit pacifique.

On reconnaissait cependant qu'il fallait, à un moment donné, faire quelques démonstrations militaires et augmenter nos forces. Le bombardement d'Hanoi intervint. Qui l'avait ordonné ? Ce fut ni le ministre, ni le gouverneur de Cochinchine.

Il a suffi de l'initiative d'un officier de vaisseau pour engager la France dans une guerre. Ce premier acte de guerre en entraîna d'autres ; il fallut des renforts et le crédit destiné à l'hydrographie reçut une toute autre destination.

La prise d'Hanoi avait, de plus, l'inconvénient d'ouvrir la question chinoise. Il ressort du Livre Jaune que la Chine ne s'est jamais désintéressée du Tonkin. Dès 1873, Garnier conseilla de négocier avec Pékin ; il ne considérait pas la Chine comme un facteur négligeable. La présence de troupes régulières chinoises au Tonkin était connue de tout le monde ; elles y étaient installées, dès 1875, pour maintenir l'ordre et réprimer les rebelles chinois.

M. Bourée, après avoir longtemps tenu trop peu de compte de la Chine, a fini par reconnaître la nécessité de négocier. Le ministre des affaires étrangères, M. Ducloux, ne repoussa pas le projet de traité que l'on connaît. Il déclara que c'était là une base acceptable ; mais on peut remarquer un courant moins pacifique dans une partie du gouvernement.

M. Le Myre de Villers ordonnait de traiter les Chinois pris comme des bandits. On se plaignit fort à Pékin de ce qu'on appelait une violation du droit des gens. Sans s'étendre davantage sur les négociations de M. Bourée, on peut dire qu'il avait agencé le traité que la question était à Pékin.

Il prévoyait qu'on ne pourrait rien obtenir sans recourir à la force, et n'estimait pas que les résultats fussent proportionnés aux sacrifices qu'elle entraînerait.

C'est alors qu'on a rappelé M. Bourée ; ce rappel du négociateur ne pouvait qu'irriter la Chine, et aujourd'hui, il faut se replacer sur les mêmes bases pour traiter.

Pourquoi n'a-t-on pas publié alors un Livre Jaune ? C'était le moment véritablement opportun. On a préféré cacher la vérité au Parlement. La Constitution veut que les Chambres soient consultées quand il s'agit de faire la paix ou la guerre.

Dans ces conditions peut-on soutenir que le gouvernement ait le droit de poser un *casus belli* ?

On prétend que, pour la prise de Thuan-An, comme pour celle de Nam-Din et d'Hanoi les instructions ont été outrepassées. Mais est-ce là une situation qui convienne à un gouvernement ? En tout cas, s'il en est ainsi, qu'on le dise.

C'est pas une politique républicaine qui a été suivie ; le gouvernement a voulu avoir ses secrets comme un gouvernement monarchique. Il s'est acculé à succès.

Dans ces conditions, l'orateur ne saurait lui donner la moindre marque de confiance. (Très bien à gauche.)

M. CHARLES, bien qu'il soit disposé à voter le crédit demandé par le gouvernement, croit devoir rechercher les motifs qui ont conduit la France au Tonkin. Francis Garnier, en 1873, comme M. de Lagrée, dans une exploration antérieure, cherchait une voie fluviale pour pénétrer dans l'intérieur de la Chine, notamment dans le Yunnan ;

mais on a perdu de vue ce qui aurait dû être le but principal de nos efforts ; dès 1874, on se préoccupait d'établir notre protectorat sur le Tonkin et même sur l'Annam.

Cette tendance se remarque surtout au ministère de la marine, qui portait, en effet, le poids d'une situation mal définie ; on se rappelle avec quelle facilité Garnier s'était emparé de la citadelle d'Hanoi, on a pu croire alors qu'il serait très-facile, non seulement de faire d'autres conquêtes, mais de les garder.

Cependant l'amiral Jauréguiberry indiquait le chiffre de 6,000 hommes comme nécessaire pour assurer nos opérations au Tonkin, et il serait difficile de savoir qui est responsable de l'envoi du commandant Rivière dans des conditions manifestes d'infériorité.

Si le commandant Rivière avait eu à sa disposition 3,000 hommes, toutes les difficultés se seraient évanouies ; après la prise de la citadelle d'Hanoi, le gouvernement devait prendre un parti ; il devait ou désavouer le commandant Rivière ou le soutenir vigoureusement.

Or cet officier est resté tout un an sans être désavoué, mais sans être secouru. La prise d'Hanoi étant le résultat de nos opérations, qui demanda à plusieurs reprises des explications. Des négociations eurent lieu, et on put espérer un moment une issue pacifique de la question. Le gouvernement n'a pas su profiter de cette occasion.

La convention de M. Bourée a été d'abord considérée comme désavantageuse pour la France ; ensuite on a prétendu que cette convention n'existait pas. On doit remarquer, en premier lieu, que M. Bourée ne recevait que des instructions insuffisantes du ministère, et en second lieu, qu'il n'obtenait aucune information du gouverneur de la Cochinchine, avec lequel il était en méintelligence.

Après avoir, selon ses instructions, tenu le gouverneur chinois en dehors des négociations relatives au Tonkin, il fut, à un moment donné, mieux éclairé sur la situation difficile de notre petit corps d'armée au Tonkin et conçut la pensée de le dégager, en traitant avec la Chine.

Cette opinion est des aujourd'hui partagée par tout le monde. Ce n'est pas à Hué, c'est à Pékin qu'il fallait agir.

M. Tricou, qui a succédé à M. Bourée, n'a pas tardé à reconnaître que le danger était du côté chinois.

Ce fut donc pour sauver le commandant Rivière que M. Bourée entama des négociations ; premier résultat qu'il obtint fut le départ des troupes chinoises de la partie du Tonkin voisine de notre occupation ; dans son projet de traité, M. Bourée s'est inspiré du principal intérêt de la France, c'est-à-dire de la libre navigation du fleuve Rouge.

Il avait eu l'idée de cette zone neutre qui répondait au désir d'isolement qui existait dans le gouvernement chinois, pour des raisons politiques et surtout pour des raisons commerciales et douanières.

M. FRANCIS CHARLES rappelle les efforts de la Chine pour isoler des nations européennes et sa résistance, toutes les fois qu'il a fallu ouvrir des ports au commerce international. Nous devons accepter ces faits tels qu'ils sont.

M. ELYSÉE RECLUS s'est étonné longuement sur le régime des frontières chinoises ; c'est pourquoi le principe de la zone neutre établi par M. Bourée, était excellent et conforme à nos intérêts et à la nature des choses.

Le ministre des affaires étrangères a prétendu que M. Bourée ne faisait rien ; pourquoi alors lui supporterions-vous cette inaction ? Pourquoi ne lui demandiez-vous pas de discipliner les brouillards qui couvraient cette affaire ?

D'ailleurs, le ministre ne disait pas à cette époque que le traité n'existait pas ; il se bornait à dire qu'il était contraire à nos intérêts.

Li-Hung-Chang avait pleins pouvoirs du Tsung-Li-Yamen. Les négociations que M. Bourée engageait étaient donc très-sérieuses, et je trouve que M. Léon Renault en a parlé d'une façon bien légère.

L'attitude du gouvernement n'a pas été habile. Au lieu de proclamer à la tribune que la Chine n'avait jamais accepté le traité Bourée, il devait, au contraire, dire : « Nous n'avons pas approuvé notre signature au traité Bourée. » Et dire à la Chine :

« Mais vous vous êtes engagés avec notre ambassadeur et nous entendons bénéficier des avantages que vous nous avez concédés. » (Applaudissements.)

La séance est reprise à cinq heures un quart.

M. FRANCIS CHARLES critique la conduite du gouvernement après le brusque rappel de M. Bourée.

Il rappelle les paroles fâcheuses prononcées à la tribune du Sénat par M. Challemeil-Lacour en réponse à M. de Saint-Vallier.

La faute du gouvernement a été de ne pas reconnaître, dès l'origine, les obstacles que rencontrait cette entreprise.

On parle de politique coloniale ; qui vent le but veut les moyens ; nous aurions dû avoir une armée coloniale, et pour l'instant restreindre notre action aux moyens dont nous disposions.

M. CHARLES estime que ce serait une lourde faute de se retirer de l'expédition.

Les bruits d'abandon du Tonkin seraient funestes à notre influence en Cochinchine.

Le gouvernement doit donc prendre nettement son parti et faire la guerre avec énergie, ou, s'il négocie, négocier dans des formes diplomatiques acceptables. (Approbations sur plusieurs bancs.)

M. DELAFOSSE monte à la tribune et demande le renvoi à demain. (Bruit p. nég. Cris : Non ! Non !)

La Chambre, consultée à deux reprises, décide de continuer la discussion.

A la seconde épreuve M. Ferry et les ministres votent pour l'ajournement.

M. DELAFOSSE dit que la politique de la France au Tonkin a été une série de fautes, de dissimulations et de conspirations contre les droits de la Chambre et les intérêts du pays.

L'orateur déclare qu'il refusera les crédits qui seraient une marque de confiance donnée à un gouvernement qui n'a plus l'autorité nécessaire pour obtenir une solution pacifique.

L'orateur combat vigoureusement la politique coloniale de M. Ferry qu'il appelle « une véritable hallucination. »

La France d'ailleurs, n'est pas une nation colonisatrice.

Notre colonie de Cochinchine, qui nous coûte si cher, ne sert qu'à exporter la bureaucratie française. (Rires et approbation à droite.)

M. BLANQUIN proteste.

M. DELAFOSSE croit que le seul moyen de rétablir notre commerce est de concentrer nos forces au lieu de les éparpiller, c'est le seul moyen de redevenir forts.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée.

## CHRONIQUE LOCALE

### ROUBAIX

### MÉDAILLE MILITAIRE.

— Par décret en date du 5 décembre 1883, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre ; a conféré la médaille militaire, à M. Hiette (Dominique), brigadier à la compagnie de gendarmerie du Nord ; 25 ans de services, 10 campagnes. A été blessé en cherchant à sauver plusieurs personnes pendant un incendie qui a éclaté à Roubaix, le 5 novembre dernier.

### FOURNITURE SCOLAIRE.

— Mardi 15 décembre, il sera procédé à la Mairie, à l'adjudication des fournitures scolaires nécessaires aux écoles communales pendant l'année 1884.

Le premier lot, fournitures de livres, est évalué à 85,000 francs, le 2<sup>e</sup>, fournitures d'objets de bureau, également à 85,000 francs.

### DIPLOME DE FIN D'ÉTUDES.

— Nous apprenons que le fils d'un de nos honorables industriels, M. Serpé-Moyart vient d'obtenir avec distinction son diplôme de fin d'études. Nos sincères félicitations à M. Charles Serpé pour ses succès à ajouter à ceux déjà si nombreux de nos jeunes concitoyens.

### LE CONCERT CERCLA-WEBER-GRANDE-HARMONIE.

— Voici ce que dit de Mlle Verheyden, l'artiste qui doit se faire entendre demain soir au concert du Cercle-Weber et de la Grande-Harmonie, le Petit Journal de Paris.

« On parle beaucoup à Bruxelles d'une étoile qui se montre à l'horizon : Mlle Victoria Verheyden, premier prix de notre Conservatoire, qui vient de remporter un éclatant succès au concert artistique. Sa voix de soprano est étendue, expressive et bien posée, d'une riche qualité de son et d'une remarquable pureté. Mlle Verheyden est une toute jeune personne, jolie, grande et distinguée. »

### LA GRANDE-FANFARE.

— Nouvellement dirigée par l'excellent soliste de la Grande Harmonie, M. Mondigny, a célébré la Sainte-Cécile, lundi dernier.

A cette occasion, les membres de la Grande-Fanfare ont assisté à la messe d'usage, pendant laquelle ils ont exécuté une *Ouverture inédite* de Niboul et une très jolie mosaïque sur l'Ombré de Flotow.

La Grande-Fanfare a affirmé une fois de plus, qu'elle tend à devenir une société musicale de premier ordre ; elle a eu ses beaux jours, elle les verra certainement revenir grâce au zèle des membres et au talent de son chef.

Son exécution de la Sainte-Cécile était très-satisfaisante, et nous l'en félicitons de grand cœur.

### LA « CECILIA ROUBAISIENNE ».

— La Cecilia roubaissienne chautera, dimanche 16 décembre, à l'église Saint-Joseph, la messe d'Archevêque. Pendant l'office, une quête sera faite au profit des familles des victimes.

A l'issue de la messe, la société ira au cimetière déposer une couronne sur la tombe des victimes.

Dans quelques semaines, cette société donnera, dans le même but, une soirée bachique.

### BOUQUET SAINT-ÉLOI.

— Voici la liste des numéros gagnants de la tombola du bouquet Saint-Eloi :

755-719-587-33-568-11-600-334-506

335-705-53-356-411-704-72-529-161-1

435-415-320-600-246-478-268-281-309

678-230-437-667-12-351-463-205-510

604-617-583.

### UN COMMERCANT D'INCENDIE

 s'est manifesté hier, chez M. Lewin, fabricant, rue du Chemin de Fer. Le personnel de la maison a éteint les flammes à l'aide de seaux d'eau. Le feu a été communiqué à une armoire du rez-de-chaussée par une fissure de la cheminée.

Les pertes sont évaluées à 500 francs environ.

### LES TRIBUNAUX DE COMMERCE.

— Suivant décision de M. le Ministre de la Justice, les élections pour le renouvellement partiel des tribunaux de commerce sont ajournées.

## TOURCOING

### NOMINATIONS DANS LA POLICE.

— M. Vasseur, commissaire de police (1<sup>er</sup> premier arrondissement) quitte Tourcoing, il est nommé à Saint-Pierre-les-Calais.

M. Vasseur emportera avec lui les regrets de la population tourcoingnoise. Son esprit de justice et son affabilité lui avaient gagné l'estime générale.

M. Vasseur sera remplacé à Tourcoing par M. Chamberlain, commissaire de police à La Fère.

### Vol à Roncq.

— Pendant la nuit dernière un vol de pain et de viande a été commis chez M. Henri Can-Leopont, cultivateur à Roncq.

Les voleurs se sont introduits dans la cuisine. Malgré les précautions qu'ils ont dû prendre, ils ont fait assez de bruit pour éveiller M. Cau.

M. Cau est descendu, mais il était déjà trop tard, les voleurs s'étaient enfuis.

## LILLE

### LA SANTÉ DE M. DUMERG.

— L'état du jeune professeur de physique, victime de l'accident que l'on sait, est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible. M. Dumergé mange avec appétit. Le fièvre a disparu.

Le blessé reçoit exclusivement les soins de M. le docteur Paquet et ceux des élèves de son service, comme tous les malades placés dans les salles de chirurgie de la maison de santé et de l'aile gauche de l'hôpital Saint-Eugène.

Le gonflement de l'aile gauche commence à disparaître. Les parties superficielles de la corne sont enlevées.

On peut espérer un prompt rétablissement si d'ici quelques jours aucune aggravation ne s'est produite.

### LES ALLEMANDS CHEZ NOUS.

— Nous apprenons que le ministre des travaux publics vient de faire donner l'ordre à toutes les administrations de chemins de fer de congédier immédiatement tous les

ouvriers et employés de leur service qui sont de nationalité étrangère.

Cette mesure a été décidée en Conseil des ministres sur des plaintes répétées que les compagnies de chemins de fer occupent dans leur exploitation un grand nombre de sujets allemands.

UNE LACRÈTE ALLEMANDE. — Un triste épisode de la guerre de 1870 vient d'être soulevé, ainsi que nous l'avons annoncé, dans la dernière audience du tribunal civil de notre ville.

An commencement des hostilités entre la France et la Prusse, deux braves ouvriers, habitant alors Dunkerque : Seigneurin et Hauteur, âgés d'environ 32 ans, n'hésitèrent pas, quoique mariés et dispensés du service militaire, à s'engager comme deux frères d'armes dans un bataillon de chasseurs à pied en garnison à Saint-Omer, et qui fut appelé à faire partie de l'armée du Nord.

Après s'être battus bravement dans divers engagements, les deux amis eurent la douleur de se voir faits prisonniers, comme bien d'autres, au combat de Querriex, près d'Amiens, le 23 décembre 1870.

Par suite de circonstances que nous ignorons, les deux femmes avaient dû se séparer après le départ des volontaires et la femme de Seigneurin n'entendit plus parler ni de son mari, ni de son ami.

La guerre terminée, on ne put constater seulement que Seigneurin avait disparu le soir du combat de Querriex, et depuis on perdait sa trace.

Pendant plus de dix ans, la femme Seigneurin fit, avec opiniâtreté, d'actives démarches pour savoir ce que son mari était devenu ; elle ne parvint pas à retrouver M. Hauteur, qui seul peut-être aurait pu la renseigner.

Enfin, il y a peu de jours, elle apprit qu'Hauteur travaillait à Lille et elle le fit entendre par le juge de paix de sa résidence, qui avait été commis par le parquet de Dunkerque, pour faire une enquête à l'effet d'obtenir un jugement déclaratif d'absence, ou un acte de décès.

Or, il résulte de la déposition de Hauteur les faits suivants :

Le soir de la journée de Querriex, tous les prisonniers se trouvaient alignés sur le champ de bataille, lorsque Seigneurin crut pouvoir quitter le rang pour reprendre son manteau qui avait été jeté à peu de distance, avec tous les fourrageons.

Un officier prussien s'aperçut du mouvement et, bien que Seigneurin ne fut qu'à deux pas de l'alignement, il le tua à coups de revolver, à bout portant ; puis il appela deux soldats prussiens qui enlevèrent le cadavre et le jetèrent encore chaud dans la tranchée où gisaient déjà les autres morts de la journée.

Presqu'immédiatement après, la colonne se mettait en route pour l'Allemagne.

Tels sont les faits qui ont été lus à la fin de l'audience publique, par un de nos magistrats dont la voix tremblait d'émotion, dit le *Phare*.

Voilà donc un acte de férocité inouï, reste inconnu pendant treize ans, et qui vient encore à ajouter au martyrologe de l'année terrible.

Dernièrement, on inaugura à Bougival une plaque commémorative en l'honneur de deux patriotes fusillés par les Prussiens.

Ainsi, pour cette exécution, il y avait eu un semblant de jugement et on avait le nom des victimes.

Mais, que penser d'une armée dont un officier tue, sans aucune forme de procès, absolument comme une pièce de gibier dans un tir, un soldat comme lui, triplement sacré puisqu'il était vaincu, prisonnier de guerre et sans armes ?

Ce fait odieux, mis au jour après tant d'années, aura un double effet, relativement dans le cœur des patriotes, de même qu'il a dû rester présent à la mémoire de ceux qui ont été les témoins et qui espèrent, peut-être, le venger un jour.

Ancun monument ne rappellera le nom du pauvre volontaire de 1870, mais la terre française où il est tombé se souviendra qu'elle a été arrosée par le sang d'un martyr.

### UNE FAUSSE FRATEUR.

— Nous avons dit hier que Mlle Aline M., cabaretière, rue de Gand, s'était plainte au commissaire du 2<sup>e</sup> arrondissement que deux buveurs avaient jeté dans la